

Mixité des publics en Lycées pro : un début de dialogue social avec le rectorat

Depuis plusieurs années, **la CGT-EP** et la Fep-CFDT réclament l'instauration d'un cadre légal pour la mixité des publics sous voie scolaire afin de combler les nombreux vides juridiques existants. En début d'année scolaire 2024-2025, lors de la CCEP (Commission de Concertation de l'Enseignement Privé), nous avons renouvelé nos doléances auprès du rectorat de Normandie qui a répondu favorablement en organisant une réunion de travail le jeudi 10 avril 2025 à Rouen. Celle-ci était présidée par M. Fontaine, DRAFFIC (délégué régional à la formation initiale et continue), et M. Ferré, chef de la DEP (division de l'enseignement privé).

Lors de cette première réunion de travail, nous avons constaté que les services rectoraux partageaient notre objectif : harmoniser les pratiques au sein des CFA normands, apporter des réponses concrètes aux maîtres de l'enseignement privé sous contrat, ayant des cours en mixité des publics et combler le flou juridique qui perdure sur cette situation depuis maintenant trop longtemps. Les services rectoraux envisagent une solution rapide avec une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2025, via notamment, une circulaire d'application.

Nous avons insisté sur certains éléments :

- Le respect du cadre national, notamment la clause prévoyant la signature d'un accord tripartite entre le rectorat, les CFA (centre de formation des apprentis) et les lycées professionnels. Sans cette convention essentielle, la mise en place de la mixité des publics dans les classes scolaires reste impossible.
- En tant qu'agents publics, notre employeur est le rectorat. Par conséquent, les CFA (ou les UFA) ne peuvent nous imposer un surcroît de travail (double cahier de textes, double appel, corrections supplémentaires, bulletins, progression annuelle...) sans une compensation financière équivalente à celle perçue par nos collègues du public (ISA). Par ailleurs, il convient de prévoir le transfert d'une partie des fonds versés par les OPCO aux CFA en direction du rectorat.
- Pour remédier aux dysfonctionnements observés et prévenir toute aggravation de notre cadre de travail, il est essentiel de mettre en place des contrôles pédagogiques rectoraux.

Le rectorat prévoit une nouvelle réunion de travail, après celle des autres acteurs entrant en jeu dans la mixité des publics.

Nous espérons vivement une issue positive nous permettant de préserver et de défendre nos conditions de travail.



Toutes les
infos CGT-EP
Normandie

